Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260223-D_2026_029-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT

Séance du Lundi 23 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 23 février à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	05
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	27

Date d'envoi des convocations : Mardi 17 février 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jean-Pierre LE METAYER, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Brigitte DELAUNAY, Christelle LANOË, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, David BLANCHARD, Nathalie GUILLO, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Monique LE BRECH, Vincent THEBAULT, Kevin MENANT, Benjamin VAUTRIN

Procurations :
Mme Jeannine MAGREX à M. Maxime PICARD
Mme Valérie JEHANNO à Boris LEMAIRE
M. Alain LOUIS à M. Jacky CHAUVIN
Mme Rachel GUIHARD à Mme Corinne CHAUMIEN
Mme Laurianne ROY-FLEURY à M. Vincent THEBAUT

Absents :
Mme Isabellle ELAIN

Secrétaire de séance : M. Maxime PICARD

Délibérations publiées le : mercredi 25 février 2026

2026 – 029 MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Les services de la commune ont lancé une consultation afin de mettre en place une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €. La date de limite des remises des offres était fixée au lundi 09 février.

5 offres ont été reçues par 4 établissements bancaires différents (la Banque postale, ARKEA, le Crédit Agricole du Morbihan et la Caisse d'Épargne).

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260223-D_2026_029-DE

Il est proposé de retenir la proposition suivante :

- Caisse d'Epargne
- Indice €ster (1,93 %) avec une marge de 0.60 % soit 2,53 %
- Commission d'engagement 0,10 %
- Commission de non-utilisation des fonds : 0,05% de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage
- Commission de gestion 150€

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la caisse d'épargne et l'inscription des crédits nécessaires au paiement des frais liées à cette ligne de trésorerie au budget 2026.

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 24 février 2026.

Le secrétaire de séance
Maxime PICARD

Le Maire,
Boris LEMAIRE